
COMMUNIQUE DE PRESSE

DECISION SUR LE REFERE-LIBERTE « REMONTEES MECANQUES » : REACTION DU DEPARTEMENT

11 décembre 2020

« **Déception, mais non résignation !** » C'est en ces mots que **Laurent Ughetto, président du Département** a accueilli la décision du juge des référés sur le recours déposé jeudi dernier et sur les arguments duquel il avait donné son appui en écrivant directement au Premier ministre le 5 décembre.

Pour **Bernadette Roche, élue de la montagne ardéchoise et présidente du Syndicat mixte**, la décision est dure à entendre d'autant que la neige a - cette année- décidé d'être au rendez-vous. Et si elle comprend les arguments avancés par le juge des référés avant qu'il ne mette sa décision en délibéré, elle constate que « pour concilier *l'intérêt supérieur de la santé et la réalité économique, des acteurs de la montagne, il aurait été nécessaire de mettre en amont tout le monde autour de la table pour trouver des solutions pertinentes, adaptées et qui auraient permis de trouver des terrains de conciliations et non de ruptures* ». ».

Pour Laurent Ughetto, Bernadette Roche et les élus du Département, cette décision est dommageable pour l'économie de la montagne. Pour autant, la taille des stations de sports d'hiver de la montagne, la diversité de leur offre, leur ambition depuis plusieurs années de développer des activités de pleine nature en lien avec le domaine skiable, permet à la montagne ardéchoise de subir cette décision avec moins de violence que ses grandes sœurs des Alpes et des Pyrénées !

Car où « *les remontées mécaniques ne peuvent pas fonctionner à cause de la crise sanitaire, ce sont toutes les activités que nous avons développées sur le secteur qui vont être praticables, sous réserve bien sûr du respecter scrupuleux des gestes barrières et règles de sécurité* » indique Bernadette Roche. « *Ski de fond, luges, raquettes, pour une fois la taille modeste et l'ambition de développement « quatre saisons » de la montagne ardéchoise nous pénalisent moins que dans d'autres secteurs. Certes les remontées mécaniques de la Croix de Bauzon resteront closes, mais les acteurs de la montagne pourront préserver des emplois liés à la location, l'accompagnement, l'accueil hôtelier...* » ajoute-t-elle.

« *Si cet effort supplémentaire qui nous est demandé permet d'éteindre la progression de cette pandémie, d'éviter une troisième vague, alors je m'en réjouis. J'espère juste que nous n'aurons pas sacrifié l'économie de ce secteur, alors même que son activité de plein air ne semble pas être source d'une contagion accrue* » indique Laurent Ughetto, poursuivant « *et demain quand les interdictions seront levées espérons que nous ne serons pas devant un secteur dévasté où l'emploi et le dynamisme auront disparu. Car ce secteur – comme ceux de la culture du sport ou des loisirs très fortement impactés par la crise – pourrait sinon avoir des difficultés à perdurer sous les assauts conjugués de l'épidémie et du changement climatique.* »

CONTACTS

DEPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Hôtel du Département – BP 737 – 07007 PRIVAS CEDEX

Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA – 04 75 66 77 12 / 04 75 66 77 08 – com@ardeche.fr



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr